

# Le petit journal de la CFTC MAE

n° 13- Mai 2021

## Refus d'ouverture d'une négociation salariale : la colère nous gagne !

Au sujet de la rémunération des agents, Amélie de Montchalin souhaiterait poursuivre des discussions constructives avec les syndicats dont la CFTC, alors qu'ils ont reçu un refus à leur demande du 12 avril dernier d'ouverture de négociation salariale au niveau national. Le motif de ce refus est que la politique salariale n'est pas dans le champ de la négociation de l'ordonnance du 17 février dernier. Énorme déception car le point d'indice reste gelé depuis 2018 et risque de l'être encore l'an prochain. Une revalorisation générale serait soit-disant trop coûteuse ! Ce blocage génère deux problèmes graves : la baisse continue du pouvoir d'achat des agents et la détérioration du niveau des retraites. Une réunion avec la ministre et les organisations syndicales est prévue avant le rendez-vous salarial de juillet. Un bilan de l'impact des mesures portées par le gouvernement depuis le début du quinquennat y serait présenté. Même s'il y a eu quelques actions ciblées, notamment des coups de pouce pour les bas salaires de l'hospitalière, ce bilan ne pourra pas convaincre les agents du MAA et ceux de ses opérateurs. La nécessité de réviser globalement la rémunération des agents s'impose en urgence. En parlant d'urgence, rappelons que la prestation secours proposée par le MAA et celle par le CAS Horizon aux agents en grande difficulté financière sont des aides non remboursables, variant en fonction des situations. Besoin d'information à ce sujet ? Consultez avant ou après la sortie de crise [christine.klich@franceagrimer.fr](mailto:christine.klich@franceagrimer.fr)

## Covid : maintien de la suspension du jour de carence normalement

Afin de continuer de casser les chaînes de contamination, la prolongation de la suspension du jour de carence pour les agents publics positifs au Covid-19, jusqu'au 31 octobre devrait être maintenue. Cette suspension du jour de carence, entrée en vigueur uniquement le 1er janvier dernier devait d'abord s'achever fin mars, puis a été reconduite jusqu'au 1er juin (date de la fin de l'état d'urgence sanitaire). Tant que la vaccination ne se développe pas plus vite, cette prolongation est vraiment indispensable.

## Déménagement de l'Arborial : le télétravail une solution ?

Les projets de déménagement de l'Arborial se confirment. Ainsi la livraison des bureaux pour l'ONF à Maisons Alfort est prévue pour mars 2022 ; quant aux autres opérateurs présents à l'Arborial (FAM, ODEADOM, INAO, ASP, IFCE, Agence bio) le déménagement serait annoncé pour 2026. La possibilité du recours au télétravail jusqu'à 3 jours par semaine serait une solution pour certains agents éloignés. A ce titre, on attend les conclusions de l'accord interministériel sur le télétravail dont les négociations viennent de démarrer pour définir l'accord cadre. L'accord devrait être finalisé avant l'été. Nos équipes seront ensuite sur la défensive en cas de demande de télétravail refusée qui nécessiterait un recours en CAP.

## ASP : la concertation a démarré

Un courrier cosigné avec d'autres syndicats a alerté mi mars les agents et la direction sur les risques du plan de transformation de l'agence : risques sur les effectifs, sur l'organisation dans certaines régions dont le périmètre a été revu mais aussi sur les métiers car la dématérialisation s'amplifie et la spécialisation des sites devient une exigence. Finalement, des groupes de travail pour discuter du plan sont actuellement mis en place, avec les représentants du personnel, négociation utile avant tout début de mise en œuvre. Si de votre côté vous entendez des difficultés particulières sur ce plan qui s'apparente à une restructuration, contactez-nous et nous les ferons remonter [cftc@agriculture.gouv.fr](mailto:cftc@agriculture.gouv.fr)

**A bientôt !**

**Les membres du bureau CFTC MAE**